

Va, découvre ton canton... Prieuré de BASSINS

Sur un éperon dominant un vaste horizon, l'église dresse sa vénérable tour romane. Elle abrite également un chœur qu'on dit remonter au XII^e siècle. Doit-on y voir les vestiges d'un ancien prieuré? Cette opinion a été controversée par certains historiens. Pourtant en 1164, dans une transaction obtenue par l'évêque de Genève, Arducius de Faucigny, entre l'abbaye de Bonmont et Dalmare de Divonne, on relève au nombre des témoins le nom de Gerolet, prieur de Bassins. Qui dit prieur dit aussi un prieuré dans cette localité. Son existence ne dut toutefois être qu'héphemère, car les citations, fort rares d'ailleurs, n'en font plus mention. Dix ans plus tard, le 23 août 1174 déjà, on ne parle que du péage de Bassins à l'occasion de la liquidation d'un litige entre Amédée, comte du Genevois, et l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe, où l'évêque de Belley, Nanthelme, était intervenu comme médiateur. En 1215, Quentin de Coinsins donne à la chartreuse d'Oujon, entre autres, une rente de douze deniers de cens qui lui étaient dus par la maison de Bassins. Un autre document, dont on ne connaît malheureusement pas la date, nous apprend qu'Almaudric de Genolier, voulant entreprendre le voyage d'outre-mer, dispose par testament de ses biens en faveur de sa femme et de ses enfants, Pierre et Perola; il fait également un certain nombre de legs, dont l'un, entre autres, est destiné au curé de Bassins. Ce dernier nom apparaît encore en 1267, mais seulement pour désigner une forêt.

Ce prieuré de Bassins est devenu de très bonne heure une maison, un domaine, une grange, ou encore un prieuré rural, toutes expressions ayant la même signification à peu de chose près. Pourtant les biens qui lui étaient rattachés étaient importants, si l'on se base sur la situation révélée au moment de la Réforme. En effet, ses biens s'étendaient jusque sur les sommets du Jura, entre les possessions de la Chartreuse d'Oujon et celles de l'Abbaye de Bonmont. Il possédait en outre douze poses de vignes à Vich, que l'on désigna longtemps le clos de Payerne, plus d'autres biens et redevances.

Cet établissement, dont le rôle religieux est resté modeste, avait été fondé par l'Abbaye de Payerne, relevant de celle de Cluny. Elle avait d'ailleurs la possession de l'église de Bassins et une bulle de 1183 du pape Lucius III confirmait les droits de Payerne sur cette église. L'avouerie était alors entre les mains des sires de Prangins. Le village de Bassins appartenait-il en entier à l'Abbaye broyarde? Nous ne saurions l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'en 1508, l'abbé et le couvent de Payerne accordaient à « leurs hommes de Bassins » le droit d'être du ressort et de la bourgeoisie de Payerne, et que l'abbé se réservait de nommer lui-même les châtelains et autres officiers de Bassins.

Les habitants devaient prêter serment à la ville de Payerne, suivre la bannière de cette ville et lui payer la taille.

A la veille de la Réforme, en 1529, Etienne Badel prit en sous-amodiation pour trois ans le prieuré de Bassins avec juridiction, ventes et biens... En 1542, le prieuré fut acquis par Jaques Jordan.

Il nous reste de ces temps révolus une église fort intéressante occupant une situation digne d'un château-fort. Le mur du cimetière, qui est attenant, en fait une sorte d'enceinte et de loin lui donne un air particulier. Le plan de ce sanctuaire présente une grande analogie avec ceux des églises romanes de Grandson, Saint-Sulpice et Bursins. Le chœur paraît être le dernier reste d'une importante construction remontant au XI^e siècle. On y a découvert deux petites fenêtres du plus pur style roman, on les a décorées de vitraux de Poncet. Une petite fenêtre circulaire est ornée de la tête du Christ. On a également retrouvé un bénitier, encastré dans le mur et une niche en accolade divisée en deux, la crédence et la piscine, que l'on a conservée. Les fenêtres ont été rétablies lors des travaux de 1934 dans les formes premières, comme l'on a rétabli à cette époque les deux charmantes chapelles, l'une voûtée en plein cintre parallèle à la nef, la deuxième, en arc brisé, reliées entre elles par une petite fenêtre trilobée. On avait aussi retrouvé des fresques, mais celles-ci ont disparu.

Ad. DECOLLOGNY.